

Le Premier Ministre

Paris, le 7 janvier 2013

N° 5629/SG

à

Mesdames et Messieurs les ministres

Objet : Modernisation de l'action publique (MAP) – Suites du comité interministériel du 18 décembre 2012 :

- **Evaluations de politiques publiques**
- **Programmes ministériels de modernisation et de simplification (PMMS)**

P.J. : Rapport des inspections générales interministérielles sur le cadrage méthodologique des évaluations de politiques publiques.

L'ambition de la modernisation de l'action publique nous oblige : il s'agit de conforter, en le rénovant profondément, le modèle français de service public, alliant cohésion sociale et performance, et de mettre en œuvre l'effort inédit de redressement de nos finances publiques que mon Gouvernement s'est engagé à réaliser. Pour donner corps à cette ambition, c'est d'une nouvelle méthode, et d'un nouveau souffle, dont la France a besoin : la modernisation doit être plus cohérente, plus efficace et impliquer l'ensemble des acteurs publics pour mieux répondre aux attentes des usagers, des contribuables et des agents.

Le premier comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP), que j'ai présidé le 18 décembre, a lancé un vaste programme de simplification des normes et des démarches administratives, validé une stratégie ambitieuse en matière d'administration numérique et arrêté une liste de politiques publiques, notamment partenariales, qui feront l'objet de travaux d'évaluation au cours de l'année 2013.

Ces décisions n'épuisent évidemment pas l'agenda de la modernisation de nos services publics. La réussite de celle-ci dépend de l'engagement de chacun de vous à concevoir, décider et mettre en œuvre la modernisation de l'action publique dans le champ ministériel dont vous avez la charge.

C'est pourquoi je demande à chacun d'entre vous :

- d'une part d'apporter une attention personnelle à la réussite des évaluations de politiques publiques relevant de sa responsabilité (1°) ;

- et d'autre part d'établir, en vue du prochain CIMAP qui se tiendra avant la fin du premier trimestre 2013, un « programme ministériel de modernisation et simplification » des services et des opérateurs placés sous son autorité portant sur la période 2013-2015 (2°).

1° - Conduite des évaluations de politiques publiques

Le comité interministériel pour la modernisation de l'action publique du 18 décembre dernier a arrêté une liste de quarante politiques publiques qui feront l'objet d'une évaluation au cours de l'année 2013.

L'enjeu déterminant de cette démarche m'incite à vous préciser un certain nombre de points.

Il vous appartient tout d'abord **de définir les modalités de pilotage et d'organisation de ces évaluations. Le fait que ces évaluations se déroulent sous la responsabilité de chacun d'entre vous est en effet un des points essentiels de notre démarche.** Vous veillerez également à préciser les conditions d'association des partenaires impliqués dans chacune des politiques publiques à évaluer. J'attache en effet une grande importance au caractère partenarial de la démarche, qui doit mobiliser systématiquement l'ensemble des acteurs publics concernés ainsi que, le cas échéant, les partenaires sociaux et les bénéficiaires de ces politiques. Les éléments de méthode joints en annexe, résultats des travaux des inspections générales interministérielles, sont indicatifs mais traduisent l'esprit de concertation dans lequel ces opérations doivent être menées. La durée des évaluations peut en revanche très sensiblement varier, en fonction de la nature des politiques concernées et des études et rapports déjà disponibles.

Je vous demande donc de préparer sans délai l'organisation des évaluations relevant du premier cycle. Le ministère chargé de la réforme de l'Etat se rapprochera du ou des ministères concernés par chaque évaluation dans la deuxième semaine de janvier afin de préciser et compléter, le cas échéant, les éléments de cadrage de ces évaluations, sur la base des propositions transmises en décembre par vos services ou par vous-mêmes, notamment s'agissant des objectifs, du contenu et des modalités d'organisation des évaluations (personnalité ou structure en charge du pilotage de l'évaluation, méthode, calendrier). Vous veillerez à faire retour de vos observations au ministère chargé de la réforme de l'Etat sans délais, afin que je puisse valider définitivement ce cadrage dans la semaine du 14 janvier. Le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) est à votre disposition pour vous appuyer dans cette phase de lancement des évaluations.

Je vous rappelle en effet que notre objectif est d'être en mesure de **présenter les premiers résultats de la phase de « diagnostic » dès le prochain comité interministériel pour la modernisation de l'action publique**, qui se tiendra avant la fin du premier trimestre, sur la majorité des politiques concernées. **L'engagement opérationnel des évaluations dès le début de l'année 2013 est donc indispensable et je vous demande d'y veiller personnellement.**

La coordination de l'ensemble de ces travaux et le respect des échéances qui ont été arrêtées sont une condition du succès de la démarche que nous avons engagée. La

ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique est en charge du pilotage d'ensemble de la modernisation de l'action publique et du suivi des évaluations. Le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique vous apportera son appui méthodologique et technique dès la phase de diagnostic et dans les étapes ultérieures de conception des scénarios et de plan d'action.

Un point d'étape sur l'avancement et le résultat des évaluations sera réalisé lors de chaque réunion du CIMAP, c'est-à-dire chaque trimestre. Ces réunions seront préparées par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique, en lien avec les secrétaires généraux de chaque ministère. Le comité de pilotage de la MAP, présidé par mon directeur de cabinet, assurera le suivi des travaux d'évaluation et veillera à leur bonne articulation avec nos orientations et notre calendrier en matière de finances publiques (en mars, programme de stabilité et programme national de réforme ; en juin, débat d'orientation des finances publiques ; en septembre, projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale).

2° - Programme ministériel de modernisation et de simplification

Je vous demande d'établir, en vue du prochain CIMAP, un « programme ministériel de modernisation et de simplification » des services et des opérateurs relevant de votre périmètre sur la période 2013-2015.

Ce programme ministériel se composera de deux volets :

- un volet centré sur l'amélioration du service aux citoyens et aux usagers ;
- un volet relatif à l'amélioration de l'organisation et du fonctionnement de vos administrations permettant de concilier l'exercice optimal de leurs missions et le respect de notre trajectoire de retour à l'équilibre budgétaire, telle qu'elle a été fixée par la loi de programmation des finances publiques.

2.1. Améliorer le service aux citoyens et aux usagers

Le premier volet de votre programme traduira, pour votre ministère, les engagements pris lors du séminaire gouvernemental du 1^{er} octobre et confirmés à l'occasion du CIMAP du 18 décembre.

- Vous vous assurerez à ce titre que chaque politique publique dont vous avez la charge est bien orientée vers les attentes des bénéficiaires et que ses modalités d'organisation et de fonctionnement sont adaptées. Cet exercice de **réexamen des objectifs et des missions** viendra compléter, sur l'ensemble de votre périmètre ministériel, la démarche d'évaluation des politiques publiques lancée dans le cadre du premier CIMAP.

- Par ailleurs, pour répondre au besoin d'une administration « plus simple » du

point de vue des usagers, vous établirez la liste des **simplifications** les plus attendues et les plans opérationnels pour les mettre en œuvre, assortis d'un calendrier précis. Vous accorderez bien sûr une attention prioritaire à la mise en œuvre des mesures de simplification des normes et des démarches décidées lors du CIMAP du 18 décembre, en tant qu'elles concernent votre ministère.

- Enfin, pour donner corps à l'engagement de transparence et d'ouverture des données publiques réaffirmé par le Gouvernement, vous vous engagerez sur la **publication des données**, notamment celles permettant aux citoyens d'évaluer, de manière régulière, la qualité de la relation de service entre les usagers et les administrations que vous dirigez.

2.2. Améliorer l'organisation et le fonctionnement des administrations dans le respect de notre trajectoire de finances publiques

Ce second volet, complémentaire des évaluations de politiques publiques, a pour objectifs :

- d'améliorer le fonctionnement interne de l'administration et les conditions de travail des agents ;
- de préciser les réformes qui permettront de respecter les plafonds de crédits et le schéma d'emplois prévus par le budget triennal 2013-2015.

Vous veillerez, à ce titre, à inclure dans votre programme de modernisation et de simplification :

- La redéfinition du rôle, des moyens, et le cas échéant, de l'organisation de vos **administrations centrales et déconcentrées**¹, notamment afin d'adapter ces structures aux nouveaux enjeux de politique publique, d'anticiper les conséquences de la nouvelle étape de décentralisation et son impact sur les missions et l'organisation de votre administration, et de renforcer les dispositifs de déconcentration. Vous préciserez à cette occasion les évolutions que vous entendez apporter à la répartition de vos effectifs entre les administrations centrales et les différents niveaux de vos services déconcentrés.

- La simplification du paysage des **opérateurs** relevant de votre périmètre et l'optimisation de la tutelle et de la gouvernance de ces structures sur la base des principes arrêtés lors du CIMAP du 18 décembre dernier;

¹ S'agissant des ministères relevant du périmètre de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RÉATE), les propositions relatives à l'évolution des missions et de l'organisation des services déconcentrés ont vocation à être traitées dans le cadre des travaux interministériels sur l'administration territoriale de l'Etat.

- La rénovation des conditions de gestion des **ressources humaines** et du dialogue social au sein de votre département ministériel. La promotion de **l'innovation et de la participation** des agents publics et de leurs représentants à la modernisation du service public est une priorité : il vous appartient, dans l'administration dont vous avez la responsabilité, de créer les conditions de cette participation et d'accompagner les changements par un dialogue social approfondi ;

- Enfin, l'intégration des enjeux et des opportunités de la **transition numérique**.

J'appelle votre attention sur le fait que le programme de modernisation et de simplification de votre ministère devra permettre d'identifier et de conduire les réformes nécessaires au respect de notre trajectoire de redressement des finances publiques. Il devra donc identifier l'impact budgétaire des mesures envisagées et préciser leur articulation avec le cadre fixé dans le budget triennal 2013-2015 en emplois et en crédits. La préparation des CIMAP permettra d'en assurer le suivi.

Conformément aux orientations retenues pour la modernisation de l'action publique lors du séminaire gouvernemental du 1^{er} octobre, la préparation de ce programme et le suivi de sa mise en œuvre sont de votre pleine responsabilité.

Je vous demande, comme c'est déjà le cas dans certains départements ministériels, de mettre en place un comité de pilotage que vous présiderez personnellement pour vous assurer de l'avancée concrète tant de l'élaboration du PMMS que de sa mise en œuvre effective. Je vous demande également de veiller à associer très étroitement les agents de votre ministère et leurs représentants à l'élaboration et au suivi de ce programme.

Ces travaux doivent être entamés sans tarder : vos programmes devront m'être transmis avant la mi-mars dans la perspective du prochain CIMAP.

Je précise enfin que ces programmes auront vocation à être réactualisés chaque année, notamment pour tenir compte des résultats des évaluations de politique publique concernant votre département ministériel.

Je vous précise enfin que j'ai l'intention de mettre en œuvre la procédure prévue par la loi de finances pour 2013. Aux termes de celle-ci, le gouvernement peut transmettre aux commissions chargées des finances et autres commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat, quinze jours avant la tenue du comité interministériel pour la modernisation de l'action publique, l'ordre du jour détaillé du comité, et un point sur l'état de l'avancement de la démarche de modernisation, son articulation avec la programmation budgétaire, ainsi que les modalités d'association des agents publics et des usagers du service public. Je considère en effet que l'association étroite du Parlement à la modernisation de l'action publique, et spécialement à l'évaluation des politiques publiques, est une condition essentielle pour le succès de cette démarche.

Je vous remercie de votre implication personnelle dans la réussite de cette feuille de route ambitieuse, qui permettra d'adapter nos services publics aux enjeux majeurs que notre pays doit affronter.



Jean-Marc AYRAULT